Zeitschrift: Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger
Herausgeber: Organisation des Suisses de l'étranger
Band: 30 (2003)
Heft: 2

Artikel: Session : "Pour une maîtrise des primes de l'assurance maladie"
Autor: Brodbeck, Gabriela
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-911865

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

partisans de la réforme nient qu'on ait copié les structures de l'OTAN: le système de milice et la neutralité restent des éléments cardinaux de l'armée suisse.

Jamais sans ma voiture

Le Conseil fédéral invite également les citoyens à dire non à toutes les autres initiatives. Celle «Pour un dimanche sans voitures par saison – un essai limité à quatre ans» est jugée difficile à appliquer. Quant à «Pour des loyers loyaux» et «Pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle», le parlement a élaboré de nouvelles lois qui devraient résoudre les problèmes soulevés par les deux propositions.

Pablo Crivelli

Traduit de l'italien.

«Pour une maîtrise des primes de l'assurance maladie»

L'initiative populaire «Pour une maîtrise des primes de l'assurance-maladie» a été lancée en février 2002 par le Rassemblement des assurés et des soignants (RAS), association exempte de toute attache politique. Le but en est de «protéger les Suisses et Suissesses de l'augmentation constante des primes d'assurance-maladie».

Les primes seraient désormais établies sur la base du décompte des coûts effectifs d'un exercice, décompte examiné par une véritable instance de contrôle. Il est prévu en outre de confier le contrôle des réserves des caisses-maladie à une institution indépendante, qui vérifierait également que la couverture des risques soit adaptée aux risques effectifs. On vise ainsi à simplifier la concurrence entre assureurs. L'initiative a pour autre but d'obliger les assureurs à respecter le principe de la transparence des comptes. Elle prévoit de séparer rigoureusement la comptabilité et les avoirs de l'assurance obligatoire des soins de celles des autres domaines de l'assurance-maladie.

BDK

Des embryons humains pour la recherche

En Suisse aussi, il sera possible d'utiliser, à des fins de recherche, des cellules souches provenant d'embryons humains destinés à être détruits.

LA DÉCISION a été prise à une forte majorité (23 voix et quelques abstentions) par le Conseil des Etats pendant la session parlementaire de printemps. Au terme d'un long débat, les «sénateurs» ont approuvé la loi concernant la recherche sur les cellules souches issues d'embryons. L'intérêt du monde scientifique pour ce matériel biologique, a-t-on dit, vient du fait qu'il s'agit de cellules encore «immatures», c'est-à-dire non différenciées dans les divers tissus qui forment le corps humain. Les scientifiques, ont souligné divers orateurs au cours des débats, cherchent actuellement à comprendre les mécanismes qui incitent des cellules semblables, extraites d'embryons formés il y a seulement quelques jours, à évoluer en cellules nerveuses ou musculaires. Une fois ces processus compris, le grand défi sera d'«obliger» le matériel biologique à se spécialiser dans les tissus voulus par les scientifiques, pour réparer les lésions causées par un infarctus ou une embolie cérébrale, ou encore mettre au point des médicaments capables de guérir des maladies dégénératives comme celle de Parkinson ou d'Alzheimer.

A l'heure qu'il est, ont précisé les représentants des cantons, on n'en est encore qu'au stade de la recherche fondamentale et les premières applications exigeront encore des années. Cependant, ont estimé surtout les députés des partis bourgeois, le monde scientifique et l'industrie pharmaceutique suisse n'ont pas l'intention d'observer simplement les progrès réalisés par d'autres pays plus libéraux en la matière, comme la Grande-Bretagne, et demandent qu'une loi régisse ce secteur. Avant d'approuver la nouvelle loi, la Chambre des cantons a tenu compte des nombreuses objections de caractère éthique et moral, et a fixé des conditions très sévères pour la poursuite de recherches de ce genre.

La prison pour les coupables

Les cellules souches ne pourront être prélevées que sur des embryons surnuméraires obtenus par fécondation in vitro, mais devenus superflus pour une grossesse et destinés donc à être détruits. Avant d'entamer leurs recherches, les scientifiques devront obtenir le feu vert de l'Office fédéral de la santé publique, de la Commission nationale d'éthique et du couple auquel appartiennent les embryons. La loi interdit donc la production ainsi que la commercialisation d'embryons humains créés exclusivement à des fins de recherche. Pour décourager les abus, il est prévu des sanctions allant de l'amende à cinq ans de réclusion. La loi passe maintenant au Conseil national pour examen. Elle pourrait entrer en vigueur au début de 2004.

Pablo Crivelli

Traduit de l'italien.

Votations fédérales

18 mai 2003

- Modification de la loi fédérale sur l'armée (armée XXI), sous réserve que le référendum aboutisse
- Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile, sous réserve que le référendum aboutisse
- Initiative populaire «pour des loyers loyaux»
- Initiative populaire fédérale pour un dimanche sans voitures par saison – un essai limité à quatre ans (Initiative des dimanches)
- Initiative populaire fédérale «La santé à un prix abordable (initiative-santé)»
- Initiative populaire fédérale «Droits égaux pour les personnes handicapées»
- Initiative populaire fédérale «Moratoire-plus – Pour la prolongation du moratoire dans la construction de centrales nucléaires et la limitation du risque nucléaire (Moratoire-plus)»
- Initiative populaire fédérale «Sortir du nucléaire – Pour un tournant dans le domaine de l'énergie et pour la désaffectation progressive des centrales nucléaires (Sortir du nucléaire)»
- Initiative populaire fédérale «Pour une offre appropriée en matière de formation professionnelle (Initiative pour des places d'apprentissage)»

Prochaines votations 2003:
19 octobre 2003 / 30 novembre 2003